



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 16^e jour de mai 2023

Sont présent(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

Mme Annie Grandmont, directrice générale adjointe;
M. William Boisclair, Responsable du service de l'urbanisme et de l'aménagement.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 avril 2023
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2023
 - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 mai 2023
4. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2023
 - 5.2. Démission de pompier au sein du service incendie
6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 16 mai 2023
 - 6.2. Embauche au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale
 - 6.3. Appui à la participation à distance du conseiller nommé pour l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu (OMHHR)
 - 6.4. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1. Avis de motion Projet de règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles
 - 7.2. Politique dons et commandites - mise à jour mai 2023
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1. Rapport des permis du mois d'avril 2023
 - 8.2. Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Gestion G.V.W. inc.
 - 8.3. Demande de dérogation mineure no DM 2023-5 158 207
 - 8.4. Contrat de gré à gré avec Nature Action Québec - Aménagement d'une haie brise son
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'avril 2023
 - 9.2. Contrat de gré à gré pour scellement de fissures - L'Équipe Marcil inc
 - 9.3. Correction de la résolution 2022-09-175 - Contrat de gré à gré pour l'acquisition de glissières de sécurité – Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.
10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE
 - 10.1. Contrat de gré à gré prestation pyrotechnique – Production Royal Pyrotechnie inc.
11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTION
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés.: 2023-05-083 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Anthony Mangione que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 16 mai 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.: 2023-05-084 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés.: 2023-05-085 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 avril 2023**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-086 **3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2023**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-087 **3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 mai 2023**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 12 mai 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois d'avril 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	7
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	2
Autre et bénévolat	4
Intervention	2
Entraide	16

Rés.: 2023-05-088 5.2. Démission de pompier au sein du service incendie

ATTENDU la démission de M. Nicolas Bérubé pompier au sein du service de prévention incendie de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter la lettre de démission de M. Bérubé, celle-ci étant effective à compter du 11 mai 2023 et de remercier M. Bérubé pour son implication au sein de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés.: 2023-05-089 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 16 mai 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 16 mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de mars soient acceptés au montant de **244 552.18 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-090 6.2. Embauche au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale

CONSIDÉRANT le besoin d'employé au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER

- D'embaucher **Gabrielle Flores Poupart** au poste de moniteur ;

D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-091 6.3. Appui à la participation à distance du conseiller nommé pour l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu (OMHHR)

CONSIDÉRANT QU'un conseiller ou conseillère siégeant au conseil municipal où se trouve l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu (OMHHR) peut être nommé comme représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation du Haut Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au poste no4 de la municipalité du Village de Hemmingford, M. Jonathan Mailloux, a été nommé comme représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marianne Lambert, présidente du CA de l'OMHHR exige que toutes les réunions se tiennent en présentiel ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de M. Jonathan Mailloux d'assister aux réunions en présentiel ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'appuyer la municipalité du Village de Hemmingford dans sa demande à Mme Marianne Lambert, présidente du CA de l'OMHHR afin que M. Jonathan Mailloux soit autorisé à participer à des réunions à distance comme représentant de Hemmingford à l'Office Municipal d'Habitation du Haut Richelieu.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-092 6.4. Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière est octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dépose une demande d'aide financière relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Avis de motion 7.1. Avis de motion Projet de règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

AVIS DE MOTION est donné par Denis English, conseiller, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 16 mai prochain, le conseil municipal aura à adopter le règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles. Le règlement vise à encadrer les demandes de démolitions d'immeubles sur le territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington conformément avec la section V.0.1 du titre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19,1). Il vise d'autant plus à contrôler les démolitions

d'immeubles, de protéger les immeubles cités ou à valeur patrimoniale et d'encadrer l'ensemble du processus.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-093 7.2. Politique dons et commandites - mise à jour mai 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite définir et encadrer strictement le processus d'évaluation des demandes adressées au conseil municipal concernant les tous dons et commandites ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, à travers cette politique de dons et de commandites, entend contribuer au dynamisme social et culturel et au bien-être collectif local en soutenant diverses activités sociales, sportives, récréatives ou encore éducatives ;

CONSIDÉRANT QU' avec la mise à jour d'espèce la municipalité souhaite centraliser la gestion des différentes activités sur son territoire et optimiser l'information à donner aux citoyens ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER La *politique de dons et de commandites* sur la base du document présenté devant le conseil municipal et que son entrée en vigueur soit effective à cette date.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'avril 2023

Durant le mois d'avril 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Bâtiment accessoire	1
Installation sanitaire	2
Captage d'eau	3
Démolition	1
Nouvelle construction	3
Rénovation / modification bâtiment principal	1

Rés.: 2023-05-094 8.2. Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Gestion G.V.W. inc.

CONSIDÉRANT QUE Gestion G.V.W. souhaite obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») afin de lotir et d'aliéner en faveur de Salade Etcetera ! inc. une partie d'une superficie totale approximative de 14,2916 hectares d'un immeuble portant le numéro de lot 5 158 415 du cadastre du Québec, dont elle est propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de l'acquisition des activités du maraîcher Vegpro Salade Etcetera ! inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Salada Etcetera ! inc. prévoit mettre en place sur la partie de lot en question une serre utilisée pour la culture de laitues, légumes et autres produits agricoles ;

CONSIDÉRANT les documents fournis à la municipalité, incluant le Plan projet d'implantation et de morcellement préparé par Julien Brodeur, arpenteur-géomètre ; l'option d'achat consentie par Gestion G. V. W. inc. à Salade Etcetera ! inc. sur la partie de lot en question et la demande d'autorisation pour lotissement et aliéner produite par Gestion G. V. W. inc. à la CPTAQ, à laquelle le numéro de dossier 440661 a été attribué ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'utilisation et le développement de technologies agricoles modernes ; une augmentation de la productivité agricole, contrera un problème grandissant de main d'œuvre, que la destination agricole de la partie de lot visée demeurera inchangée, permettant ainsi d'assurer la pérennité agricole de la municipalité et de la province ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est assurée de la conformité de ce projet avec sa réglementation en vigueur, notamment en matière de zonage ;

CONSIDÉRANT l'examen par la municipalité des critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ, c P-41.1 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'appuyer la demande de Gestion G. V. W. inc. dans son projet devant la CPTAQ visant au lotissement et à l'aliénation, en faveur de Salade Etcetera ! inc., d'une partie d'une superficie totale approximative de 14,2916 hectares d'un immeuble portant le numéro de lot 5 158 415 du cadastre du Québec, dont elle est propriétaire et de confirmer que le projet visé est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-095 8.3. Demande de dérogation mineure no DM 2023-5 158 207

ATTENDU QU'une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement ;

ATTENDU QUE La dérogation mineure est un outil utilisé seulement si le règlement de zonage cause un préjudice au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DM 2023-5 158 207 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER Que la municipalité autorise le demandeur, soit *Jacynthe Boyer*, à déroger aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à la zone A-5 mentionnant une hauteur maximale de 10,5 mètres soit la distance verticale entre le niveau moyen du sol adjacent sur le pourtour de la fondation et la partie la plus élevée du bâtiment (faîte du toit), afin d'autoriser le citoyen à déroger, vu la construction projetée d'un immeuble, au règlement et donc à implanter ledit immeuble à une hauteur de 11,00 mètres.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-096 8.4. Contrat de gré à gré avec Nature Action Québec - Aménagement d'une haie brise son

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager une haie agissant comme écran brise son sur le secteur industriel et plus particulièrement à hauteur de la place Murray ;

CONSIDÉRANT QU' afin de solutionner la problématique d'espèce la municipalité a fait le choix d'être accompagné par Nature Action Québec, expert reconnu en la matière ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Nature Action Québec* en date du 5 mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de *Nature Action Québec* pour un contrat de gré à gré d'un montant de 36 475 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un plan de plantation incluant les arbres, les arbustes feuillus, conifères et plantes grimpantes nécessaires afin de créer un long massif végétal et la réalisation des travaux.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'avril 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Réparation des nids de poule
- Démantèlement des équipements d'hiver et montage des équipements d'été
- Réparation des pancartes de signalisation
- Nettoyage des gouttières des centres
- Fabrication de plateforme pour le transport et entreposage des barrières anti-foule
- Nettoyage des fossés
- Installation des équipements au jeu d'eau
- Démontage de la patinoire, et installation du mur de séparation
- Balayage des rues et rang
- Réparation des glissières des rangs
- Réaménagement bureau urbanisme et voirie

Rés.: 2023-05-097 9.2. Contrat de gré à gré pour scellement de fissures - L'Équipe Marcil inc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer une durabilité de ses infrastructures routières dans une perspective d'optimisation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien préventif de la chaussée par l'intermédiaire de scellement de fissure permet une grande efficacité à un coût mesuré ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *L'Équipe Marcil inc.* en date du 1er mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de *L'Équipe Marcil inc.* pour un contrat de gré à gré d'un montant de 45 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'entretien des routes de la municipalité identifiées pour l'exercice 2023, incluant tout le nécessaire pour la signalisation lors des interventions tel que spécifié sur l'offre de service.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

Rés.: 2023-05-098 9.3. Correction de la résolution 2022-09-175 - Contrat de gré à gré pour l'acquisition de glissières de sécurité – Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un contrat de gré à gré à la compagnie *Les glissières de sécurité J.T.D* pour un montant de 59 694.05\$ plus taxes avec la résolution 2022-09-175 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait ainsi remplacer des glissières de sécurité bordant les chemins municipaux afin de renforcer la sécurité de ses chemins ;

CONSIDÉRANT QU' entre l'adjudication du contrat et la réalisation des travaux pas ladite compagnie d'autres glissières ont dû faire l'objet d'un remplacement et qu'un coût additionnel a été à considérer ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER de corriger la résolution 2022-09-175 en octroyant un contrat de gré à gré à la compagnie *Les glissières de sécurité J.T.D. inc.* pour montant maximum de 74 342.43\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition et l'installation des glissières de sécurité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés.: 2023-05-099 10.1. Contrat de gré à gré prestation pyrotechnique – Production Royal Pyrotechnie inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir recours à des professionnels pour une prestation pyrotechnique lors de la fête nationale du 17 juin prochain ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie *Production Royal Pyrotechnie inc.* en date du 4 mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de *Production Royal Pyrotechnie inc.* pour un contrat de gré à gré d'un montant maximum de 6 088,28 \$ plus les taxes applicables pour une prestation pyrotechnique à l'occasion de la fête nationale du Québec le 17 juin prochain.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTION

Aucun point.


14. LEVÉE DE LA SÉANCE

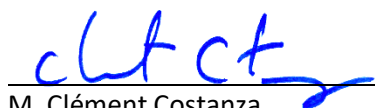
Rés.: 2023-05-100 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 16 mai 2023 à 19 h 17.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P); Absent (A) Vote pour (O); Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 16 mai 2023.